

**SECRETARIAT GENERAL ADJOINT**  
**Suivi des Investissements**

**Nouméa, le 26 mars 2012**

N.Réf. : 4412/BDD 2012/FF-CS-MC/078

PROVINCE SUD Direction de l'environnement	ARRIVÉE LE 28 MAR. 2012							
	N° 11938							
	Dir.	CM jur.	CM EDT	CM cyné.	SAF	SPPR	SOB	SAPA
AFFECTE						V		
COPIE								
OBSERVATIONS	03.04.12 BEI J.P. PEC							



Secrétaire Général Adjoint

à

Objet : régularisation ICPE collège champagnat  
V/réf. : courrier du 27/02/12 – affaire n° 2011-30745/DENV  
P.J. : 1 dossier relié + 1 CD collège champagnat

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT**  
**BEI et ICPE**

**BP 3718**  
**98846 NOUMEA CEDEX**

Monsieur,

Suite à nos échanges relatifs à la régularisation de certains de nos établissements scolaires au regard de la réglementation ICPE, je vous prie de trouver ci-joint un dossier complet « papier » et un CD concernant le collège Champagnat sis à la Vallée des Colons à NOUMEA ;

La réparation de la clôture et le rangement de la salle du compresseur et de l'armoire de commande ont été demandés expressément aux services techniques du Collège.

La société EPUREAU recevra la commande pour le bilan 24 heures entrée/sortie, dès la réception de son devis.

En espérant avoir ainsi satisfait à vos attentes, concernant cet établissement, recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération.



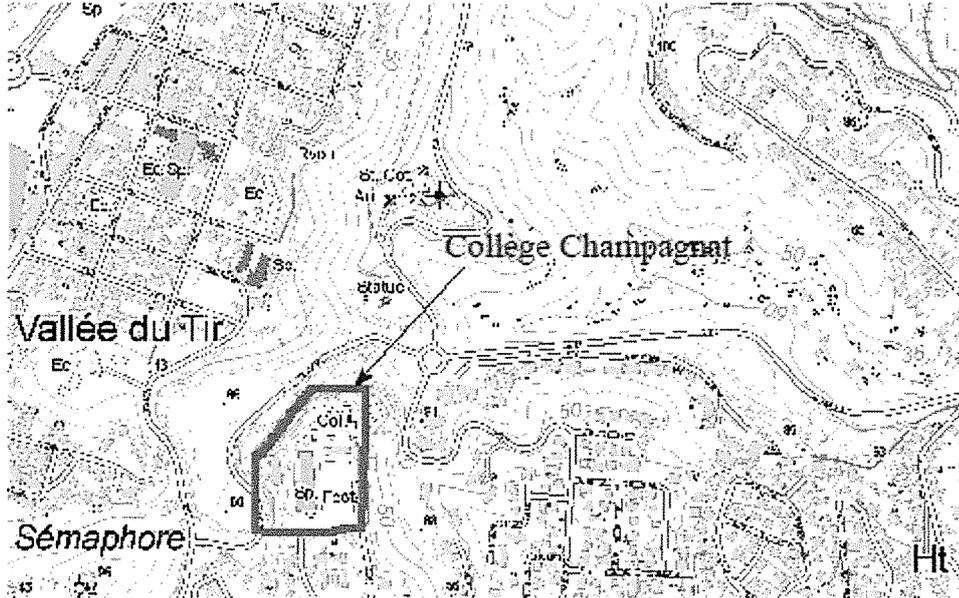


Planche 1 :  
Localisation du collège  
Champagnat (1/7000e)

